



2195 - Le rattrapage des prières perdues de la part d'un nouveau converti

question

Un converti de quarante ans doit-il rattraper les prières qu'il a ratées ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le nouveau converti ne rattrapera pas les prières, le jeûne et la zakat concernant la période antérieure à sa conversion compte tenu des propos du Très Haut : **Dis à ceux qui ne croient pas que, s' ils cessent, on leur pardonnera ce qui s' est passé. Et s' ils récidivent, (ils seront châtiés); à l' exemple de (leurs) devanciers.** (Coran, 8 : 38) et compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **L' Islam efface ce qui le précède** (rapporté par Mouslim dans son Sahih, 121) et parce que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) n'avait donné à aucun converti l'ordre de rattraper les prières dues pendant sa mécréance, et eu égard au consensus qui s'est dégagé au sein des ulémas sur cette question.